

Charte d'utilisation des outils numériques du collège

Le lycée met à disposition des élèves des ordinateurs et des applications informatiques. Les élèves sont aidés et guidés dans l'utilisation de ces outils, mais ils doivent respecter la loi en vigueur, et plus particulièrement les points rappelés dans la charte suivante.

Droits	Devoirs
Le fonctionnement du réseau - Chaque élève se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau informatique et d'accéder à des applications. - Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège (matérielles et logicielles) pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	L'élève s'engage à : - ne pas divulguer son mot de passe à d'autres utilisateurs ; - ne pas utiliser un autre code utilisateur que le sien ; - ne pas modifier ou supprimer des données appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ; - fermer sa session avant de quitter son poste de travail ; - signaler toute anomalie à la personne responsable ; - ne pas modifier les configurations d'origine ni installer de logiciels sans autorisation. - ne pas détériorer le matériel.
Le matériel et les applications à disposition - Les élèves ont accès à une messagerie électronique, à un espace de partage de documents et à d'autres applications qui forment un espace numérique de travail. - Le conseil départemental des Yvelines met à disposition des élèves une tablette à usages pédagogiques.	L'élève s'engage à : - n'accéder aux ressources informatiques qu'en présence d'un responsable (ex : professeur ...) ; - utiliser la messagerie dans un cadre pédagogique et uniquement à destination d'autres personnes de l'établissement ; - consulter régulièrement l'ENT pour se tenir informé (messagerie, devoirs...). - N'utiliser sa tablette que pour des usages pédagogiques et uniquement dans les lieux autorisés indiqués dans le règlement intérieur (salle de classe sous la responsabilité de l'enseignant et salle de permanence sous la responsabilité d'un personnel de la vie scolaire)
L'accès à internet - L'établissement est équipé d'un dispositif matériel de protection des mineurs qui filtre les accès à internet à partir d'une liste noire nationale, mise à jour quotidiennement. - Pour des raisons légales, ce même dispositif enregistre toutes les opérations réalisées sur internet, pendant au moins une année. Ces informations seront communiquées à la demande du chef d'établissement.	L'élève s'engage à : - ne pas accéder à un site sans y être autorisé ; - ne pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images provocants ou pénalement répréhensibles ; - ne pas diffuser d'informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de l'homophobie, de la pornographie, de la pédophilie, de la xénophobie... ; - demande l'autorisation au responsable pour toute activité autre que pédagogique (ex : chats, forums, téléchargement de fichiers ...).
Données personnelles - La correspondance privée de chaque élève est confidentielle. - Chaque élève dispose d'un espace individuel dont il est seul à avoir accès et d'un espace partagé avec sa classe et les professeurs. - L'administrateur réseau se réserve le droit d'accéder et de supprimer les données des élèves pour des raisons de maintenance ou de sécurité informatique.	L'élève s'engage à : - ne pas capturer ni publier de photos, d'enregistrements vidéo ou audio sans l'autorisation des personnes représentées (ou de leur responsable légal si ces personnes sont mineures) ; - à respecter le droit d'auteur en citant ses sources et en ne diffusant un document qu'avec l'accord de son auteur ; - respecter le secret de correspondance de ses camarades.
 Afin d'assurer le bon respect de cette charte, les personnes qui encadrent le travail des élèves peuvent utiliser un logiciel de supervision permettant de voir et d'enregistrer si nécessaire, toutes les opérations réalisées par les élèves sur les ordinateurs.	

L'élève reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de cette charte et s'engage à les respecter dans leur intégralité.

Date :

Signature de l'élève

Signature des parents